

**délibération :****D\_2018\_2\_4**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 19

**Objet : Tarifs pour l'occupation du domaine public - Marchés et forains**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

L'an deux mille dix huit, le vendredi 09 février à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 06 Février 2018

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

**Pouvoirs :**

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine  
Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle  
Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur BORRÉDON Richard, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors du week-end du 28 et 29 avril 2018, se déroulera le festival « Moutiers fête la biodiversité » et permettra à des exposants ayant une activité marchande (commerçants, artisans, restaurateurs...) de venir s'installer dans la commune et donc de participer au festival. Ainsi, le groupe de travail chargé de l'organisation du festival a souhaité faire venir ces activités nomades en contrepartie d'une contribution financière à un droit de place.

Ce droit de place, pour les journées du samedi 28 avril et dimanche 29 avril 2018 pourrait être le suivant :

Mètres linéaires	2	3	4	5	6	+ 5 € par mètre supplémentaire
Tarif	20	30	40	50	60	

L'emplacement sera gratuit pour les associations ne présentant aucun produit à la vente ou réalisant une animation au public.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- DECIDE de mettre en place la tarification proposée ci-dessus pour les exposants ayant une activité marchande lors des manifestations organisées sur le territoire communal ;
- DIT que ces droits de place seront payés à la commune avec l'émission d'un titre de recettes ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/02/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le - 3 MARS 2018

Le Maire,



Michel CARTERET